

### 3 – Déroulement de carrière des agents.

Nous maintenons notre point de vue sur la question des classifications des métiers de la catégorie C qui est injuste, inégalitaire, inéquitable,... et nous recevons de plus en plus d'interpellations des agents qui croisent leur nouveau déroulement de carrière avec les éléments liés au RifSeep qui montre des écarts de salaires entre 600 et 300 € en fonction du parcours de rattachement et ne sont pas satisfaits de ce qu'ils lisent.

En ce qui concerne les déroulements de carrière des agents de catégorie B, nous sommes toujours en attente des éléments de réponses à l'ensemble de nos questions. Vous nous reprochez de ne pas faire de propositions mais sans les chiffres et éléments concrets demandés, nous ne pouvons faire de propositions.

En ce qui concerne les déroulements de carrière des agents de catégorie A, nous sommes demandeurs de la liste des agents avec leur niveau de classification. Nous avons bien noté que la notion d'équipement restait à définir mais elle est essentielle pour classer les agents dans les niveaux et donc de définir leur régime indemnitaire de demain.

Nous voterons CONTRE ce rapport.